

AGENT RECENSEUR

Dans le cadre des opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 15 janvier au 14 février 2026, la commune de Sully-sur-Loire recrute 12 agent recenseur (H/F). Placé sous l'autorité du coordonnateur communal et de son adjoint, l'agent recenseur est chargé de procéder à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants.

Période de travail : de début janvier à fin février 2026

- Début janvier: environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, la tournée de reconnaissance des adresses à recenser ;
- du 3^{ème} jeudi de janvier jusqu'à la fin de la collecte, soit du 15 janvier au 14 février 2026 inclus:
 - disponibilité quotidienne y compris le samedi,
 - large amplitude dans les horaires,
 - pas de congé pendant toute la durée de la collecte

Descriptif des tâches à accomplir

- se former aux concepts et aux règles du recensement donnés par l'Insee,
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- procéder aux relances des habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- veiller à l'exhaustivité de l'enquête sur sa zone en obtenant une information pour tous les logements concernés quelles que soient leurs catégories,
- effectuer un suivi régulier de l'avancement de l'enquête en consignant au fur et à mesure les informations de contact, de récupération des questionnaires papier renseignés et l'information de la réponse par internet dans son carnet de collecte,
- rencontrer le coordonnateur communal régulièrement pour rendre compte de l'état d'avancement de l'enquête et des difficultés éventuelles,
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents triés.

Quel profil recherchons-nous ?

La fonction d'agent recenseur requiert un certain nombre de qualités :

Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée, du lundi au samedi. Une partie de la population est accessible en soirée, mais de nombreuses personnes sont aussi joignables en journée (retraités, personnes en horaires décalés,

personnes sans emploi...)

Par ailleurs, la présence aux séances de formation est obligatoire. Ces séances se dérouleront sur 2 ½ journées : lundi 5 janvier et lundi 12 janvier 2026. Entre ces 2 séances, l'agent recenseur devra procéder à la tournée de reconnaissance de son secteur.

Enfin, en acceptant la mission, l'agent recenseur doit s'engager pour toute la durée de l'enquête.

Capacité à assimiler les concepts : l'agent recenseur doit assimiler et mettre en œuvre les concepts et les règles qui lui sont détaillés lors de sa formation. Il doit savoir se repérer et lire un plan. Il doit savoir remplir un formulaire administratif simple et suivre avec rigueur et soin son carnet de collecte. En cas de négligence et de mauvaise tenue dans le suivi de son carnet de collecte, l'agent recenseur pourra être écarté de l'enquête.

Compétences relationnelles : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables. Une bonne connaissance de la commune est un plus, pour faciliter à la fois le repérage des adresses et le contact avec les habitants.

Moralité, neutralité et discrétion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter, mais aussi de toutes les autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.

Organisation et méthode sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :

- la tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
- la numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
- l'organisation de son planning de visites,
- le suivi rigoureux des réponses internet et papier et la relance des ménages non répondants,
- la bonne tenue de son carnet de collecte,
- le classement des questionnaires papier collectés.

Persévérance et ténacité : l'agent recenseur effectue le nombre de visites nécessaire pour trouver à leur domicile les personnes qu'il doit recenser. Pour des personnes peu présentes chez elles, l'agent recenseur devra se déplacer plusieurs fois, sur des jours de la semaine et à des horaires différents, afin de maximiser les chances de les rencontrer. Parfois l'agent recenseur devra avec patience et courtoisie, dialoguer et convaincre les habitants.

Maîtrise d'internet : l'agent recenseur doit systématiquement proposer aux habitants de répondre par internet. Il n'a pas besoin d'être un spécialiste de ce média, mais il doit en avoir une connaissance minimale. Par ailleurs, il doit maîtriser et accepter l'usage des SMS qui se feront sur son téléphone portable personnel.

Mobilité et autonomie : l'agent recenseur organise sa tournée, son temps de travail et son planning de collecte tout en respectant les délais impartis et les objectifs à atteindre. Il se déplace seul et en toute autonomie.

Il doit faire preuve d'initiatives et doit être capable de se repérer dans ses déplacements et lire un plan. Le permis B et le véhicule personnel sont souhaités suivant les secteurs de collecte.

Une bonne condition physique est requise (marche, escaliers, travail en extérieur par tous temps)

Rémunération : Variable suivant le nombre de documents collectés + frais de déplacement